



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

construction

Question écrite n° 92591

Texte de la question

M. Yves Daniel interroge Mme la ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité sur l'émergence de la filière des matériaux biosourcés et son nécessaire accompagnement par les pouvoirs publics, notamment en termes de formation. La filière des matériaux biosourcés a été identifiée en 2010 comme l'une des 18 filières vertes ayant un potentiel de développement économique élevé pour l'avenir, notamment en raison de son rôle pour diminuer la consommation de matières premières d'origine fossile, limiter les émissions de gaz à effet de serre et créer de nouvelles filières économiques. Aussi, pour accompagner la structuration de ces filières, la création d'une association nationale pour représenter et défendre les intérêts des filières de matériaux de construction biosourcés dans les instances décisionnelles, groupes de travail et commissions de normalisation a été encouragée et soutenue par le ministère : l'association « constructions et bioressources » (C et B), née en 2011, fédère aujourd'hui les différentes filières, des organisations professionnelles et des industriels. Par ailleurs, pour encourager la maîtrise d'ouvrage à utiliser des matériaux de construction biosourcés, les pouvoirs publics ont établi le label « bâtiment biosourcé » par le décret n° 2012-518 et l'arrêté d'application parus respectivement au *Journal officiel* le 21 avril 2012 et le 19 décembre 2012. Plus récemment, le projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte, adopté par l'Assemblée nationale le 14 octobre 2014, stipule que « l'utilisation des matériaux biosourcés concourt significativement au stockage de carbone atmosphérique et à la préservation des ressources naturelles. En 2015, conformément au plan d'actions élaboré dans ce domaine et comme le préconisaient l'ADEME et le CESE, la structuration de la filière devait se poursuivre en se concentrant sur la formation et la sensibilisation des acteurs de la construction. Ainsi, dans son rapport intitulé « les filières lin et chanvre au cœur des matériaux biosourcés émergents », le CESE recommande d'adapter les formations et suggère à cette fin quatre pistes : une meilleure prise en compte des besoins en métiers spécifiques des filières des fibres végétales et matériaux biosourcés, tant au niveau de la formation initiale que de la formation continue ; proposer des formations soient en adéquation avec le potentiel d'activités représentées à l'échelle d'un territoire ; faire que les métiers de la « mise en œuvre », des architectes jusqu'aux artisans, bénéficient d'une formation initiale et continue à l'utilisation de ces matériaux ; anticiper les besoins en formation des salariés afin de pouvoir répondre à la demande des entreprises produisant ou utilisant des biosourcés. Il lui demande si ces propositions ont été ou vont être prises en compte et, le cas échéant, avec quels moyens et quels résultats.

Texte de la réponse

Dès 2010, la Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages (DHUP) a mené un travail de concertation avec les professionnels du bâtiment et des filières de matériaux de construction biosourcés pour identifier les freins au développement économique de ces filières, et élaborer un plan d'actions. Ce plan d'actions comporte 27 actions structurées autour de 5 enjeux identifiés comme prioritaires, dont celui de la « professionnalisation » de la filière. Dans ce cadre, un état des lieux sur les formations existantes a été réalisé. Sur la base de cet état des lieux, un groupe de travail a été mis en place en septembre 2014 par la DHUP afin de bâtir un programme d'actions visant à améliorer l'offre de formation initiale, continue et pratique des professionnels (maîtres

d'ouvrage, maîtres d'œuvre, artisans, entrepreneurs, prescripteurs...). Une quinzaine d'actions s'adressant à l'ensemble des acteurs de la construction ont été prévues, et certaines sont déjà mises en œuvre, parmi lesquelles : - la rédaction d'un guide pour développer l'approche « chantiers » dans la formation, - la construction d'un argumentaire sur l'intérêt des matériaux biosourcés vis-à-vis du développement économique des territoires, - l'élaboration d'une valise pédagogique, - le déploiement en régions d'une formation d'« ambassadeurs de la construction biosourcée », - la mise en place d'un concours « bâtiment biosourcé » à destination des étudiants en écoles d'architecture (la remise des prix a eu lieu le 22 mars à la Cité de l'architecture et du patrimoine), - l'organisation d'un colloque sur la réhabilitation avec le bois et les matériaux biosourcés, etc. Les livrables seront mis en ligne sur le site du MEEM et du MLHD (www.developpement-durable.gouv.fr/Produits-de-construction-et.html) dès lors qu'ils seront disponibles. D'autres actions issues de cette démarche collective seront identifiées et mises en œuvre dans le cadre de ce groupe de travail.

Données clés

Auteur : [M. Yves Daniel](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (6^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 92591

Rubrique : Bâtiment et travaux publics

Ministère interrogé : Logement, égalité des territoires et ruralité

Ministère attributaire : Logement et habitat durable

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 5 avril 2016

Question publiée au JO le : [26 janvier 2016](#), page 694

Réponse publiée au JO le : [13 septembre 2016](#), page 8218